



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015

L'an deux mille quinze le dix avril à 20 heures 45 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Marcel Allègre, Maire.

Étaient présents : Mmes Allègre Annie, Lardet Virginie, Duchêne Marie-Thérèse, MM. Borycki Gérard, Delaleux Sébastien, Drouin Pierre, Marchon Jean-Pierre, Bizot Jean-Sébastien.

Absents excusés : Barrère Marie-Pierre (procuration donnée à Annie Allègre), Nicolas Barbier (procuration donnée à Marcel Allègre).

Secrétaire de séance : LARDET Virginie.

Délibérations :

- N° 1 *Vote du Compte administratif 2014*
- N° 2 *Vote du compte de gestion 2014*
- N° 3 *Vote des taux d'imposition 2015*
- N° 4 *Vote du Budget primitif 2015*
- N° 5 *Revalorisation de l'indemnité du 3^{ème} adjoint*
- N° 6 *Indemnités du comptable du trésor*
- N° 7 *SIERC « programme d'enfouissement 2014 » rue de la Tourelle*
- N° 8 *Tarifs des concessions/columbariums*
- N° 9 *CIG renouvellement convention médecine préventive*
- N° 10 *Demande de subvention auprès du STIF « pour l'abribus »*
- N° 11 *Carte Optile 2015/2016 (participation communale)*

Informations diverses:

- Artistes en mai/nettoyage de printemps/jeux inter villages/
- commémoration du 8 mai
- Syndicats
- Avancées des travaux (aménagement...)
- Zone 30

Le compte rendu du 12 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT : aucune.

Le maire informe le conseil municipal qu'une délibération a été rattachée au précédent conseil municipal concernant la demande de DETR 2015 : le dossier déposé pour la DETR 2015 est le même que celui de 2014 (presbytère)

QUESTION N° 1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Mme Allègre présente le compte administratif 2014

Le CA et le Compte de Gestion 2014 sont consultables en mairie dès leur retour de sous-préfecture.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	281 486.95€	94 842.88€
Recettes	337 079.81€	106 942.05€
Résultat 2014	55 592.86€	12 099.17€
Résultats de clôture excédentaires sur l'année 2014 :	67 692.03€	
Excédent global au 31 décembre 2014:	380 445.82€	

M. Borycki prend la présidence au moment du vote,

Le compte administratif est approuvé à la majorité, le maire, légalement, ayant quitté la séance et ne prenant donc part au vote.

QUESTION N° 2 : COMPTE DE GESTION 2014

Mme Annie Allègre informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par Mme BRAJON, le trésorier en poste à Vigny et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

QUESTION N° 3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

M. le Maire rappelle les taux d'imposition de 2014 : TH 14,23% - FB 9,03% - FNB 51,77% - CFE 20,96%. Il est proposé de reconduire les taux 2014 pour 2015. Rappel : aucune augmentation des taux communaux de 2008 à 2011, +2% en 2012, les taux COMMUNAUX sont donc stables depuis 2012.

Les bases ayant subies une augmentation nationale de 0,9% en 2015

Vote à l'identique : les taux communaux 2014 pour 2015 à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Mme Annie Allègre présente le BP 2015 par chapitre. Celui-ci a été proposé en commission des finances le 27 mars et en pré conseil le 3 avril 2015.

Le budget primitif 2015 est proposé au vote comme suit :

Fonctionnement dépenses et recettes : 427 225.64€

Investissement dépenses et recettes : 447 455.18€

Le budget primitif 2015 est consultable en mairie dès son retour de sous-préfecture.

QUESTION N° 5 : REVALORISATION DE L'INDEMNITE DU 3^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que le poste de conseiller délégué a été transformé en poste d'adjoint et propose que le taux de l'indemnité des 3 adjoints soit identique. L'indemnité du 3^{ème} adjoint à l'aménagement et l'environnement sera donc revalorisée et fixée à 6% à compter du 1^{er} mai. Approuvé à la majorité (une abstention : Mme Duchêne)

QUESTION N° 6- INDEMNITE VERSEE AU TRESORIER

Mme Allègre Annie rappelle qu'une indemnité de conseil peut être allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Cette indemnité est versée au receveur municipal Mme BRAJON sur décision de l'assemblée délibérante, et son décompte est établi pour 2014 sur les années 2011/2012/2013 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel.

Pour l'année 2014, l'indemnité du receveur municipal s'élève donc à 311.28 euros net.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 7 PRISE EN CHARGE DE LA PART COMMUNALE SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU SIERC (rue de la TOURELLE) PROGRAMME 2014

Le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé le 19 octobre 2012 pour l'enfouissement de la rue de la Tourelle pour le programme 2014. Comme pour chaque opération d'enfouissement une part financière revient à la commune. Le Conseil Général ayant réduit sa participation sur l'enfouissement, le taux de remboursement du par les communes est plus élevé maintenant et représente 30% du montant des travaux. A cela s'ajoute la plus-value sur les candélabres en fonte. Approuvé à l'unanimité.

QUESTION N° 8 ADOPTION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE DE FREMAINVILLE

Mme Allègre rappelle que le règlement intérieur du cimetière voté le 12 décembre 2014 prévoit la suppression des concessions perpétuelles et fixe à 30 ans la durée de ces dernières ainsi que les cases du columbarium. Il convient de fixer les tarifs des concessions classiques ainsi que les concessions pour le columbarium. Il est proposé pour toutes les concessions le montant de 350 euros pour 30 ans.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N° 9 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE/CIG

Mme Annie ALLEGRE rappelle que le contrat passé avec le CIG pour la médecine préventive est arrivé à expiration. Les prestations étant satisfaisantes, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTION N° 10 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU STIF (syndicat des transports Ile de France)

M. Borycki rappelle que la réglementation demande la mise en accessibilité à terme des locaux recevant du public et des dispositifs liés aux transports pour les personnes à mobilité réduite (toute personne ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que, par exemple, personne souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personne en fauteuil roulant, personne handicapée des membres, personnes de petite taille, personne âgée, femme enceinte, personne transportant des bagages lourds, personne avec enfants (y compris enfants en poussette)...

L'abribus actuel n'est pas conforme aux règles définissant les conditions d'accessibilité du bus, telles que figurant dans les exigences du STIF. Notre projet a été défini dans le GT zone 30. Il comporte :

un quai de 18cm de haut par rapport à la chaussée et un accès latéral au quai de pente inférieure à 5 % ainsi qu'une surface libre sur le quai devant l'abribus pour manœuvrer un fauteuil roulant.

Une validation du projet a eu lieu par essai d'accostage avec un bus de Transdev.

Ces travaux nécessitent la dépose et la repose de l'abribus pour l'implantation du quai.

Le taux de la subvention demandée est de 75% sur le HT. Approuvé à l'unanimité.

QUESTION N° 11- CARTE OPTILE (participation communale) 2015/2016

Il est proposé de maintenir la participation communale à la carte Optile pour les collégiens à 30€ pour l'année scolaire 2015/2016. Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- **Artistes en mai** : M. Marchon informe que 80 artistes sont prévus. Une communication sera envoyée aux différents journaux locaux : le Petit Sagy, le Parisien, le Figaro, la Gazette du Val d'Oise...
- **Nettoyage de printemps** : prévu le samedi 18 avril à 10h devant le parvis de la mairie. Un pot sera offert à la fin de la matinée.
- **Jeux intervillages** : se déroulent cette année à Cléry en Vexin samedi 11 avril.
- **8 mai** : Le rendez-vous est fixé devant la mairie à 10 heures 30. M. Le Maire informe que M. Perez a fait restaurer gratuitement le drapeau de Frémainville par l'association des anciens combattants.
- **14 mai** : organisation d'une bourse aux vêtements pour enfants à la salle polyvalente, 16 emplacements sont prévus.
- **13 et 14 juin** : une formation de secourisme est ouverte aux personnes de plus de 10 ans à la salle polyvalente le samedi 13 Juin après midi et dimanche 14 juin après midi pour un coût de Coût 65 euros.
- Fête du village et Kermesse prévues le 20 juin
- **SMIRTOM** : M. le Maire est intervenu lors du bureau de la CCVC concernant l'augmentation du prix de location des bennes de 30m3 pour les associations et les communes (de 150€ en 2014 la location passe à 450€ en 2015). Une lettre sera adressée au président du SMIRTOM.
- **Télécommunications** : M le Maire informe qu'il a adressé un courrier de réclamations auprès de la direction régionale d'Orange en ce qui concerne les différents dysfonctionnements que subissent les habitants de Frémainville.
- **Zone 30** : M.Borycki informe que malgré les panneaux instaurant une zone 30, la vitesse reste excessive dans le village, il est donc nécessaire d'installer des ralentisseurs en particulier au niveau de la rue de la Source et du Bout Sirop.

Fin de la séance à 22h27.

Le Maire

Marcel ALLEGRE



